

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 04 juin 2021
Présents : 13	Sont présents: Hélène NIRASCOU, Georgette BIELLE, Wally ARMAND, Charles GALEY, Hervé TEFFOT, Philippe JOUANETON, Marie-Christine LEROUX, Alexandra PASQUIER, Christian BROUE, Joachim ALBERT, Pascal BARRAU, Catherine COULON, Patrick RAYMON
Votants: 15	Représentés: Guillaume PUJOL par Alexandra PASQUIER, Carole SOUVIELLE par Joachim ALBERT
	Secrétaire de séance: Wally ARMAND

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2021
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Indemnités de fonction des élus
- Désignation des délégués au sein du PNR
- Désignation des nouveaux membres au Centre Communal d'Action Sociale
- Désignation des nouveaux membres de la commission d'appel d'offres
- Questions diverses

Début de séance : 20 heures

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2021. Adopté par les 9 Conseillers Municipaux présents le 18 mai.

Objet: Détermination du nombre d'adjoints - DE 2021_062

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

FIXE à trois le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

Vote: POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet: Election du premier adjoint - DE 2021_063_1

L'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il rappelle la délibération prise par l'assemblée pour fixer à trois le nombre d'adjoints au maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Maire sollicite deux assesseurs volontaires:

- Mr Philippe JOUANETON
- Mr Christian BROUE

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU 1ER ADJOINT AU MAIRE	
1er tour de scrutin	
Votants: 14	
Suffrages exprimés: 14	
Majorité absolue: 8	
CANDIDATS:	Nombre de voix obtenues: 14
BIELLE Georgette	

Mme BIELLE Georgette a été proclamée 1^{ère} adjointe au 1^o tour de scrutin.

Mme BIELLE Georgette a déclaré accepter ces fonctions.

Objet: Election deuxième adjoint - DE 2021_063_2

ELECTION DU 2ème ADJOINT AU MAIRE	
1er tour de scrutin	
Votants: 14 Suffrages exprimés: 14 Majorité absolue: 8	
CANDIDATS:	Nombre de voix obtenues: 14
GALEY Charles	

Mr GALEY Charles a été proclamé 2ème adjoint au 1° tour de scrutin.

Mr GALEY Charles a déclaré accepter ces fonctions.

Objet: Election du troisième adjoint - DE 2021 063 3

ELECTION DU 3ème ADJOINT AU MAIRE	
1er tour de scrutin	
Votants: 14 Suffrages exprimés: 14 Majorité absolue: 8	
CANDIDATS:	Nombre de voix obtenues: 14
RAYMON Patrick	

Mr RAYMON Patrick a été proclamé 3ème adjoint au 1° tour de scrutin.

Mr RAYMON a déclaré accepter ces fonctions.

Objet: Indemnités de fonction des élus - DE 2021 064

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint sur la base de 10.7 % de l'indice 1027 à compter du 5 juin 2021 (416.17 € brut mensuel).

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la commune.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal tel qu'annexé ci-après est approuvé.

Hélène NIRASCOU	Maire	1 567.43 € brut
Georgette BIELLE	1ère adjointe	416.17 € brut
Charles GALEY	2ème adjoint	416.17 € brut
Patrick RAYMON	3ème adjoint	416.17 € brut

Vote: POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet: Désignation des délégués au PNR - DE 2021 065

Considérant qu'il y a lieu de nommer deux délégués,

Le Conseil Municipal :

- DESIGNER Mme Catherine COULON (délégué titulaire) et Mr Joachim ALBERT (délégué suppléant) pour représenter la commune et siéger au sein du Syndicat,

- DONNER pouvoir à Madame le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

Vote: POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet: Désignation de nouveaux membres au Centre Communal d'Action Sociale - DE 2021 066

Il est nécessaire d'élire 3 nouveaux membres au sein du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, il est procédé à l'élection des représentants au Conseil d'Administration.

Sont candidats :

- Mr BROUE Christian
- Mr RAYMON Patrick
- Mme SOUVIELLE Carole

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : **12**
- Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) :
 $12/3 = 4$

Ont obtenu :

Désignation des Candidats	Nombre de voix obtenues
- Mr BROUE Christian	12
- Mr RAYMON Patrick	12
- Mme SOUVIELLE Carole	12

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

Objet: Désignation de nouveaux membres à la commission d'appel d'offres - DE 2021 067

Il est nécessaire de réélire 3 nouveaux membres, le Conseil Municipal :

PREND ACTE

Que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Madame le Maire

ELIT

En tant que membres titulaires :

- Monsieur BARRAU Pascal
- Monsieur RAYMON Patrick

En tant que membres suppléants :

- Monsieur ALBERT Joachim

Vote: POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions Diverses et informations.

• La Souleille des Lannes. - L'avenant au contrat de travail a été signé. La Mairie a réglé l'acompte sur salaires, soit la somme de 3 700 euros chacun.

Il est demandé si un arrêté municipal a été pris pour acter la fermeture de la MHS.

- Prise de rendez-vous avec le Trésorier d'Oust pour la mise en place d'un budget annexe Commercial (type M4) pour régler les dépenses et encaisser les recettes suite à la vente de séjours. Possibilité de création d'une régie ? Le 1^{er} Adjoint et la Secrétaire de Mairie discuteront de cette possibilité avec Mr le Trésorier.

La décision sera soumise à délibération en réunion du Conseil Municipal.

Pour info : Par circulaire de l'État, les régisseurs (dans ce cas : la secrétaire de Mairie et l'adjointe administrative) ne percevront plus d'indemnités compensatrices. Les primes annuelles RIFSEEP couvrent le travail effectué pour les opérations comptables en Régie.

- Mardi matin, le 8 juin à 9 heures il est prévu une réunion pour établir une fiche de Poste précisant les modalités de fonctionnement des agents affectés à la Souleille des Lannes. Se retrouveront : Madame le Maire, assistée du 3^{ème} Adjoint, chargé des relations humaines et d'Alexandra PASQUIER, pour cette étude.

- Le 2^{ème} Adjoint nous annonce qu'une opération de nettoyage et de débroussaillage, par les agents communaux, va débuter sous une quinzaine à la Souleille des Lannes.

- Philippe JOUANETON propose le lancement d'une opération « Atelier participatif », à tous les Sexois(es), d'une journée découverte sur l'état réel de la Souleille. Il propose au Conseil Municipal et à la population de se retrouver aux Lannes dans le but de « donner un coup d'éclat » à ce village dont 24 chalets seront mis en location à partir du 3 juillet.

• Madame le Maire, invite les commerçants de SEIX et Madame Ingrid WEHMAN, Présidente de l'Association des Commerçants du Canton d'Oust à une réunion, le vendredi 11 juin 2021 à 20 heures à la Mairie. Elle requiert la présence de Conseillers Municipaux intéressés par le sujet.

• Madame le Maire souhaite une rencontre avec tous les Conseillers Municipaux avec tous les agents des services techniques et administratifs.

Cette réunion est prévue le mercredi 9 juin à 11 heures dans la salle du Conseil.

• Les 2 appartements du « Foyer Rural » actuellement le Dojo ont été rénovés. La gestion par SOLIHA Immobilier est arrivée à terme fin mai 2021.

Les loyers reviennent à la Mairie. Le Rez-de-chaussée est de l'ordre de 350 € ; le 1^{er} étage de 450 €.

SOLIHA propose 2 possibilités :

- la première : reprise entière de la gestion des 2 appartements par la Mairie.

- la seconde : SOLIHA assure la gestion locative, + assurance sur les impayés et assument la rénovation en cas de dégradations (de concert avec le Conseil Départemental) pour 8 % de frais. La seconde possibilité a été retenue.

• Maison du Haut Salat. La Mairie recherche en collaboration avec 3A (Agence Ariège Attractivités) des repreneurs pour la location de la MHS et pour la Souleille des Lannes.

• Installation des forains lors de la fête locale. Madame le Maire demande que les caravanes des forains soient parquées sur le terrain en herbe juste après le terrain de rugby. Ce terrain appartenant à Oust est pourvu d'un point d'eau et d'un compteur forain. A charge de FESTIV'SEIX de relever les indices d'eau et d'électricité, d'encaisser les consommations et de rembourser la Commune d'Oust. Marie-Christine LEROUX fera suivre l'information.

Par ailleurs, le bal républicain sera ouvert le mardi 13 juillet lors du jour du passage du Tour de France. Le 14 juillet se tiendra la 1^{ère} édition du « Salon du Livre ».

A ce jour, vu les inscriptions se réalisera une belle manifestation. A pérenniser.

• Madame le Maire a assisté à une réunion à Castillon sur l'invitation des représentants du PNR et Natura 2000. Se sont rencontrés : des élus du Castillonais, des gardes de l'ONF, la Gendarmerie, les éleveurs. L'objectif était la sauvegarde du Gypaète.

Mais la problématique de la venue de touristes sur les zones de pâturage en montagne a été abordée.

Le lancement d'une information, soutenue par le PNR va être lancée pour gérer et anticiper ce flux de touristes de plus en plus nombreux, d'aborder les points sur la connaissance des règles à respecter : sur les animaux en estive, l'élevage en montagne, attitudes avec les chiens de bergers (Patou) et sur le stationnement des véhicules en zone de randonnées. La Gendarmerie fait état de « vols à la tire » et d'effractions sur les véhicules.

Début juillet est prévue une rencontre à ARRÉOU, avec Monsieur FEUILLERAT de l'ONF. Les membres de la Commission Sentiers seront conviés à cette réunion.

• Point sur les Lannes

Philippe JOUANETON présente la situation suivante. Sur les 70 chalets, 24 sont corrects et prêts à la location.

46 chalets sont sujets à des dégradations conséquentes : 12 chalets nécessitent des réparations partielles (2 d'urgence).

Quant aux 36 chalets – la moitié du parc - restants (courant de l'été une bonne dizaine pourrait être mise « Hors eau » mais pour une durée à court terme) la possibilité de pourvoir à l'énorme budget que la Commune doit engager paraît difficile.

A savoir - Prévisionnel : En ce qui concerne la toiture : 7 à 8 milles Euros par chalet ; la menuiserie serait de l'ordre de 60 000 euros pour la moitié du Parc.

Il reste à évaluer la réfection de l'entrée (système de barrières électriques défectueux), l'accueil et le logement de fonction : à revoir car vétuste.

Il conviendrait de revoir les compteurs électriques (fuites importantes) et de fermer la piscine (économie d'eau et de fioul pour le chauffage).

Madame le Maire nous propose d'ouvrir un débat sur le devenir du Village de Vacances de la Souleille des Lannes et nous nous interrogerons sur la possibilité de la vente en bloc ou chalet par chalet. La solution : « tout vendre pour libérer la Commune de cette problématique ». Ce qui permettrait de concentrer nos

efforts et notre budget sur la voirie communale, les toitures des bâtiments communaux et les murs de soutènement de certains points stratégiques qui s'effrondent.

• Joachim ALBERT demande s'il est possible de retarder le fauchage des abords de la route de Couflens de Betmajou et du chemin de Mède en raison du maintien de la biodiversité. Le fauchage se fera à partir du 15 juin par les employés municipaux. A charge de Joachim d'expliquer aux voisins propriétaires le pourquoi de cette demande.

• Marie-Christine LEROUX nous annonce que le nouveau site de la Commune de SEIX, sera en ligne sur le net fin juin.

Enfin, Wally ARMAND fait le point sur le bilan des dépenses des écoles maternelle et élémentaire des 2 dernières années. Le résultat des achats en fournitures scolaires et jeux pédagogiques sont réguliers et sans exagération. Le poste le plus important est le transport des élèves à la piscine de Saint-Girons. Transports financés à 50 % par le Conseil Départemental. Après cette étude il est décidé d'allouer une somme de 80 euros par élèves inscrits pour une année scolaire (de septembre à juin). Il n'est pas utile de prendre une délibération.

Madame le Maire précise que l'achat des 12 livres pour les CP rentrant au primaire seront intégralement pris en charge par la Mairie hors allocation annuelle. Cette décision sera transmise à la directrice de l'école primaire lors du prochain Conseil de classe.

La séance est levée à 23 heures.